

Demande d'estimation Complément du mode de garde (CMG) pour le recours simultané à une structure¹ et à un emploi direct²

pour le mois de / (MM / AAAA)

► Votre identité

Nom de famille : Prénom(s) :
(de naissance)

Nom d'usage : Date de naissance : / /
(facultatif et s'il y a lieu)

Numéro de dossier (si vous en possédez un) :

► Votre situation professionnelle

Allocataire (vous même)

Conjoint, concubin(e) ou pacsé(e)

■ En activité (salarié(e), profession non
salarisée, assistant maternel, intérimaire...)

• À mi-temps (50%)

■ Au chômage

■ Sans activité

■ Autres situations (précisez)

.....
.....
.....

► Quels sont les modes de garde simultanés utilisés ou envisagés ?

⚠ Ne cochez qu'une seule case (si vous souhaitez plusieurs estimations, remplissez une demande par estimation)

Emploi direct d'un assistant maternel agréé et recours à une structure de garde à domicile

Emploi direct d'un assistant maternel agréé et recours à une micro-crèche

Emploi direct d'une garde à domicile et recours à une structure de garde à domicile

Emploi direct d'une garde à domicile et recours à une micro-crèche

¹ structure employant des gardes à domicile ou micro-crèche

² assistant maternel agréé ou garde à domicile



Demande d'estimation Complément du mode de garde (CMG) pour le recours simultané à une structure¹ et à un emploi direct²

► Vous faites, ou souhaitez faire garder vos enfants par un assistant maternel agréé (vous êtes l'employeur de cette personne)

Le Cmg est dans ce cas calculé et versé par l'Urssaf, service Pajemploi. Vous pouvez faire la simulation de votre droit en cliquant sur le lien :
Évaluer votre reste à charge et votre complément de libre choix du mode de garde (CMG)

Puis à reporter le résultat ci-dessous :

Prénom du ou des enfants gardés	Date de naissance	Montant de votre droit CMG	Montant des cotisations prises en charge par votre Caf
.....	/ / € €
.....	/ / € €
.....	/ / € €
.....	/ / € €
.....	/ / € €

► Vous avez ou souhaitez avoir recours à une entreprise ou association habilitée pour assurer la garde de vos enfants à votre domicile

⚠ Cette entreprise ou association doit disposer d'un agrément ou d'une déclaration simple ou qualité délivré par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) en cours de validité. Elle ne doit pas percevoir, pour le même service au titre de son fonctionnement, de prestations financées par le fonds national d'action sanitaire et sociale de la Caf.

Nombre d'heures de garde mensuel :

Montant estimé de la dépense mensuelle : €

Fait à : Le :

Signature :

**J'enregistre ma demande
pour pouvoir la transmettre**

¹ structure employant des gardes à domicile ou micro-crèche

² assistant maternel agréé ou garde à domicile



Demande d'estimation Complément du mode de garde (CMG) pour le recours simultané à une structure¹ et à un emploi direct²

► **Vous faites, ou souhaitez faire garder vos enfants par un assistant maternel agréé
(vous êtes l'employeur de cette personne)**

Le Cmg est dans ce cas calculé et versé par l'Urssaf, service Pajemploi. Vous pouvez faire la simulation de votre droit en cliquant sur le lien :
Évaluer votre reste à charge et votre complément de libre choix du mode de garde (CMG)

Puis à reporter le résultat ci-dessous :

Prénom du ou des enfants gardés	Date de naissance	Montant de votre droit CMG	Montant des cotisations prises en charge par votre Caf
.....	/ /	€	€
.....	/ /	€	€
.....	/ /	€	€
.....	/ /	€	€
.....	/ /	€	€

► **Vous avez ou souhaitez avoir recours à une micro-crèche habilitée**

⚠ *La micro-crèche doit posséder un avis ou autorisation de fonctionnement en cours de validité délivré par le Conseil départemental. Elle ne doit pas percevoir, pour le même service au titre de son fonctionnement, de prestations financées par le fonds national d'action sanitaire et sociale de la Caf.*

Prénom du ou des enfants gardés	Date de naissance	Nombre d'heures de garde mensuel	Montant estimé de la dépense mensuelle
.....	/ /	€
.....	/ /	€
.....	/ /	€
.....	/ /	€
.....	/ /	€

Fait à : Le :

Signature :

J'enregistre ma demande
pour pouvoir la transmettre

¹ structure employant des gardes à domicile ou micro-crèche

² assistant maternel agréé ou garde à domicile



Demande d'estimation Complément du mode de garde (CMG) pour le recours simultané à une structure¹ et à un emploi direct²

► Vous faites ou souhaitez faire garder vos enfants par une garde à domicile (vous êtes l'employeur de cette personne)

Le Cmg est dans ce cas calculé et versé par l'Urssaf, service Pajemploi. Vous pouvez faire la simulation de votre droit en cliquant sur le lien :
Évaluer votre reste à charge et votre complément de libre choix du mode de garde (CMG)

Puis à reporter le résultat ci-dessous :

Montant de votre droit CMG : €

Montant des cotisations prises en charge par votre Caf : €

► Vous avez ou souhaitez avoir recours à une entreprise ou association habilitée pour assurer la garde de vos enfants à votre domicile

⚠ Cette entreprise ou association doit disposer d'un agrément ou d'une déclaration simple ou qualité délivré par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) en cours de validité. Elle ne doit pas percevoir, pour le même service au titre de son fonctionnement, de prestations financées par le fonds national d'action sanitaire et sociale de la Caf.

Nombre d'heures de garde mensuel :

Montant estimé de la dépense mensuelle : €

Fait à : Le :

Signature :

**J'enregistre ma demande
pour pouvoir la transmettre**

¹ structure employant des gardes à domicile ou micro-crèche

² assistant maternel agréé ou garde à domicile



Demande d'estimation Complément du mode de garde (CMG) pour le recours simultané à une structure¹ et à un emploi direct²

► **Vous faites ou souhaitez faire garder vos enfants par une garde à domicile
(vous êtes l'employeur de cette personne)**

Le Cmg est dans ce cas calculé et versé par l'Urssaf, service Pajemploi. Vous pouvez faire la simulation de votre droit en cliquant sur le lien :
Évaluer votre reste à charge et votre complément de libre choix du mode de garde (CMG)

Puis à reporter le résultat ci-dessous :

Montant de votre droit CMG : €

Montant des cotisations prises en charge par votre Caf : €

► **Vous avez ou souhaitez avoir recours à une micro-crèche habilitée**

⚠ *La micro-crèche doit posséder un avis ou autorisation de fonctionnement en cours de validité délivré par le Conseil départemental. Elle ne doit pas percevoir, pour le même service au titre de son fonctionnement, de prestations financées par le fonds national d'action sanitaire et sociale de la Caf.*

Prénom du ou des enfants gardés	Date de naissance	Nombre d'heures de garde mensuel	Montant estimé de la dépense mensuelle
.....	/ /	€
.....	/ /	€
.....	/ /	€
.....	/ /	€
.....	/ /	€

Fait à : Le :

Signature :

**J'enregistre ma demande
pour pouvoir la transmettre**

¹ structure employant des gardes à domicile ou micro-crèche

² assistant maternel agréé ou garde à domicile

